



Crise Covid - Comment qualifier ces comportements?

Par [Jean-Yves Jézéquel](#)

Mondialisation.ca, 27 septembre 2021

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#), [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Les comportements ont toujours été révélateurs des intentions cachées, des secrets bien gardés, de la perversion qui n'est pas visible au premier coup d'œil. Les comportements sont la partie visible des intentions invisibles qui les animent. Les comportements sont révélateurs de ce qu'ils cautionnent, ils dévoilent l'invisible aux yeux de la raison.

1 - **Un pharmacien ordurier**, faisant partie de la bande organisée des criminels délinquants au pouvoir, actuellement dans leur crise de délire collectif, prenant plaisir à maltraiter les braves gens, écrivait avec jubilation sur twitter :

« Tous les stocks d'ivermectine ont été réquisitionnés par l'État par le biais de la gendarmerie dans toutes les pharmacies. Pas pour soigner les gens, pour empêcher aux médecins de prescrire ». Et, en disant cela, ce pharmacien était en état quasi orgasmique ! Il ajoutait : « Voilà, j'ai « servi » une personne qui est venue avec le TORCHON que prescrit ce « médecin »... (Il s'agit du Dr Jean-Paul Theron). « Dans une commune de Tahiti, un maire engage un médecin adepte du protocole du GOUROU marseillais. Voilà où on en est ! » Signé JR-Pharma@JR_Pharma !

Ce pharmacien est sans doute convaincu, comme une armada de pharmaciens et de médecins sous hypnose collective, que le Pr Raoult est un parfait rigolo ! C'est désarmant, voire déconcertant de la part d'une personne qui devrait théoriquement être doté d'une cervelle pour réfléchir juste un peu, de temps en temps ! L'effet de sidération obtenu sur les personnes, par ce type de propos délirants, a pour but d'enfermer les gens à l'extérieur d'eux-mêmes : c'est un effet psychotique qui divise, détruit, et provoque une confusion ! Oui, on peut dire au sujet de ce pharmacien délirant : « voilà où on en est » ; c'est un exemple désastreux, mais significatif de ce qui se passe aujourd'hui !

Comment expliquez-vous un tel comportement essentiellement fanatique sectaire de la part d'un pharmacien formé à l'université laïque française ? Comment une personne rationnelle peut-elle se comporter comme l'aurait fait un inquisiteur tortionnaire ou comme des parents maltraitants ? Cherchez et trouvez votre réponse...

2 - Il y a quelques jours, **un biologiste belge** expliquait l'intérêt de l'ivermectine qui soigne à 99% la COVID. Des milliers d'études favorables, des millions de personnes guéris et pourtant toujours le silence sur ce traitement pour pousser l'injection expérimentale.

3 - La députée LR, **Laurence Sailliet** déclarait sur CNEWS le 19 septembre 2021 : « **Les manifestants anti passe sont des tueurs de flics, des ennemis de la République et**

de la démocratie, des antisémites, des abrutis qui veulent contaminer et tuer les autres... »

A quel moment des manifestants anti passe ont-ils tué des policiers ? Lequel d'entre nous a-t-il entendu parler de cette boucherie ?

La justification de la République, c'est le peuple souverain : qui sont donc les ennemis véritables de la République ? A mon sens les gens qui obéissent au mondialisme et dont Laurence Sailliet prend donc la défense !

Si dans une véritable démocratie c'est « le peuple qui commande et c'est l'Etat qui obéit », qui se trouve être l'ennemi de la démocratie dans ce cas de figure ?

Quel rapport y a-t-il entre l'antisémitisme et les manifestations anti passe ? !!! Qu'est-ce que cet argument « bélier » vient faire là, à part d'obliger les personnes auxquelles il s'adresse à « fermer leur gueule » sous peine de poursuites judiciaires ?

Parmi les manifestants anti passe ils sont très nombreux ceux qui ont été « vaccinés » : que signifie donc l'accusation odieuse et fantaisiste de cette femme qui devrait abandonner la politique et arrêter de radoter ses inepties sur les plateaux de télévision.

Comment expliquez-vous ce comportement tyrannique, arbitraire, sans nom, injustifié, sans explication officielle de la part de cette bande de pervers ?

4 - Invité de l'émission *C à vous* le 21 septembre 2021, un millionnaire médecin, **Michel Cymes**, s'est transformé en *influenceur* médiatico-politique.

Les propos de cet homme étaient extrêmement violents. Ils ont été rapportés par l'hebdomadaire **Gala** :

« *Leur chance aujourd'hui à ces médecins qui sont antivax ou qui font circuler de fausses informations, c'est que je ne sois pas président du conseil de l'ordre : Ils seraient tous radiés !* »... « *Ils seraient en commission de discipline immédiate* », a-t-il affirmé. « *C'est non seulement scandaleux, inadmissible, mais irresponsable* », a poursuivi Michel Cymes.

Il va de soi que Michel Cymes détient les bonnes informations, il possède la vérité révélée ; lui, il sait ! Quelles sont ses sources d'informations ? Personne n'en sait strictement rien, car il est bien incapable de les fournir. Comme tous les autres aboyeurs, il se contente d'invectiver les opposants au délire collectif sur le registre exclusivement émotionnel !

Michel Cymes a été payé pour être un bon chien de garde du système et désormais millionnaire, il ne va pas cracher dans la soupe des pervers qui l'ont embauché ! Il peut donc traiter de tous les noms les médecins qui sont de vrais médecins, engagés auprès des malades, qui savent de quoi ils parlent, qui réfléchissent, qui attendent de vraies informations scientifiques sur le sujet ! Comment expliquez-vous qu'on puisse traiter « d'irresponsables » des médecins qui attendent sérieusement des informations scientifiques crédibles sur les « vaccins » ?

« Alors qu'un médecin ne se fasse pas vacciner, bon, mais qu'il fasse du prosélytisme en expliquant qu'il ne faut pas, que c'est dangereux », ce sont des tarés quoi, franchement » ! (Michel Cymes)

Comment peut-on qualifier ces paroles haineuses et hautement sectaires, puisqu'elles impliquent que son auteur soit absolument certain de détenir la vérité incontestable sur la question de la Covid-19, la fausse pandémie et les faux « vaccins » dont on sait aujourd'hui les nombreux problèmes gravissimes qu'ils posent... ?

Comment cet homme peut-il prendre les milliers de médecins refusant ce fanatisme covidiste, pour des demeurés ? Lui, le Grand Michel Cymes est une lumière, un quasi dieu de l'Olympe qui peut éclairer ses confrères égarés et même les punir, les « radier », les « sanctionner » s'il était au Conseil de l'Ordre ?! Comment qualifier ce comportement arrogant, prétentieux, pédant et surtout sectaire ?

5 - Même **le nouveau « monsieur vaccin » du Gouvernement français, Alain Fischer**, disait récemment qu'il n'avait aucune information scientifique sur les « vaccins », mais que la seule chose qui était à sa disposition c'était des communiqués de presse des laboratoires. Il disait attendre avec impatience de recevoir des informations enfin scientifiques sur les « vaccins » !

Comment expliquez-vous cette situation d'ignorance complète du sujet à partir de laquelle ignorance les pouvoirs doivent gérer une campagne de « vaccination » ?

6 - **Karine Lacombe**, par ses prises de position s'est retrouvée depuis plus d'un an au coeur de la controverse scientifico-médiatique.

Aujourd'hui, elle **fait l'objet d'une plainte de l'IHU**. En effet, l'infectiologue de l'AP-HP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris) a été entendue dans le cadre de la plainte déposée par l'IHU Méditerranée-Infections du Pr Raoult pour diffamation.

Karine Lacombe avait accusé le professeur Raoult de donner aux Français « un faux espoir de guérison » et d'être « en-dehors de toute démarche éthique ». Elle avait par ailleurs affirmé que des actions en justice étaient en cours à l'encontre du professeur Raoult, pour faux témoignage devant une commission d'enquête parlementaire. La cheffe de service de l'hôpital Saint-Antoine, décorée de la Légion d'Honneur par Macron pour ses bons et loyaux services de servante inconditionnelle du système, est aujourd'hui mise en examen pour critique de l'IHU de Marseille et attaque infondée du Pr Raoult.

Une information judiciaire a été ouverte, et c'est désormais **une audience devant le tribunal correctionnel** qui concerne Madame Lacombe. Un juge, fera la lumière sur **les véritables motivations de cette femme**. La question des conflits d'intérêts sera évidemment évoquée : puisqu'elle avait reçu [plus de 212 000 euros](#) de divers laboratoires engagés dans les « vaccins » anti-covid.

Madame Lacombe s'était acharnée contre la recommandation du Pr Raoult sur le traitement à partir d'hydroxychloroquine et azithromycine. Puis, elle avait décrit le remdesivir comme « prometteur », à utiliser « au sein d'un arsenal thérapeutique », alors que ce médicament de Gilead s'est avéré [fortement toxique et inefficace](#).

Elle avait également pris parti pour [d'autres traitements](#) comme le plasma de convalescents, dans une étude non-concluante, promu le [molnupiravir](#), traitement du laboratoire Merck, fort coûteux et mutagène, dont l'efficacité reste encore à prouver. Elle avait aussi partagé des études douteuses sur le [bamlanivimab](#) (un anticorps monoclonal). Récemment encore, elle partageait des données de la Drees (Direction de la

recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) dont l'interprétation douteuse (concluant à une efficacité prodigieuse du vaccin) lui a valu une sévère critique y compris de scientifiques qui partageaient pourtant plusieurs de ses positions, comme Dominique Costagliola, qui lui a reproché une pratique argumentaire manipulée et une déviance assez grave dans ses propos falsifiés.

7 - Un document émanant de la Direction Générale de l'ARS Nouvelle Aquitaine, daté du 29 août 2021, avec l'en-tête du Ministère des solidarités et de la santé, s'adresse à un médecin en lui disant :

« En vertu de la loi N° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et compte tenu de la profession que vous exercez, vous êtes désormais tenu d'être vacciné contre la Covid-19.

... A défaut d'avoir engagé votre schéma vaccinal au 15 septembre, vous serez réputé ne plus avoir le droit d'exercer votre profession, conformément à l'article 14 de la loi précitée. » (Article 1 du décret 2020-1387 du 14 novembre 2020)

« A compter du 16 octobre 2021, vous devrez impérativement avoir terminé votre schéma vaccinal pour pouvoir continuer d'exercer votre profession »

Le texte parle ensuite des contrôles qui se feront et des sanctions éventuelles... !

8 - De son côté Klaus Schwab écrit sur la Quatrième Révolution industrielle (humaine), le « Great Reset ».

« La fusion de notre identité physique, numérique et biologique... Les tatouages intelligents et autres puces électroniques pourraient aider à identifier et localiser les personnes. Les appareils implantés permettront aussi sans doute de communiquer les pensées normalement exprimées par la parole via un smartphone "intégré" et, potentiellement, les pensées ou émotions non exprimées en lisant les ondes cérébrales ou d'autres signaux ».

C'est quoi ce projet de vouloir localiser les gens et entrer dans leurs ondes cérébrales ? Quel est le but d'un tel projet ? Quelle est l'utilité d'un tel projet ? A part d'organiser un contrôle exacerbé de la population placée ainsi sous haute surveillance, je ne vois pas quelle autre utilité pourrait avoir un tel projet. Du coup, l'obsession des « vaccins » devient intelligible dans cette perspective, car ils sont bel et bien une préparation à cette étape suivante, passant par une dépopulation nécessaire !

9 - Dans un enregistrement, qui illustre ce comportement étrange des autorités sanitaires, on entend une américaine, **Mary Rudyk, MD**, qui dit à une directrice du marketing Carolyn Fisher et à un autre employé d'un hôpital aux USA qu'elle veut que « les hôpitaux deviennent plus effrayants pour le public » en gonflant le nombre des patients atteints du COVID-19, et en utilisant des messages qui disent faussement aux individus « *si vous ne vous faites pas vacciner, vous savez que vous allez mourir* ».

CONCLUSION

Après avoir lu ces quelques exemples déconcertants, il y en a des centaines comme ceux-là, on est en droit de se demander bien des choses !

Les résistants sont visés par les médias grand-public et par les campagnes d'ingénierie sociale du gouvernement, par des règles et des politiques injustes, par le viol répété de la Constitution, des employeurs qui collaborent et par des lynchages médiatiques omniprésents. Les résistants sont accusés d'être le problème et ce système pervers dit que le monde ne reviendra pas à la normale tant que les récalcitrants, pris pour des « tarés », pour reprendre l'expression de Michel Cymes, ne seront pas « vaccinés ! »

Les « **autorités** » dites « sanitaires » avec la complicité des « conseils scientifiques médicaux » et autres charlatans du pouvoir, réunis en bandes organisées pour la maltraitance généralisée des peuples, ont interdit à tout médecin, sous peine de répression, de censure, de sanctions extrêmement sévères, de prescrire les médicaments et les traitements connus pour être efficaces contre les différentes gripes appelées désormais abusivement la « Covid-19 » ou son « Variant Delta »... ainsi que leurs complications éventuelles.

Toute personne rationnelle se pose bien des questions sur cette fausse « pandémie » comme l'a qualifiée le Ministère de l'Intérieur allemand, et jusqu'au nom lui-même de COVID : « co » comme corona, « vi » comme virus et « D » comme quoi ? à part « division », « désastre », « destruction », « dépopulation », « diable », « démon », on ne voit pas à quoi d'autre ce « D » final de la Covid fait référence !

Si la « pandémie » était réelle, la vérité avait-elle besoin d'une telle organisation de la propagande, des mensonges répétés, des contradictions et des incohérences violentes, des menaces, des sanctions, du chantage, des censures, des interdictions de traitements qui fonctionnent parfaitement de manière largement prouvée, des sanctions contre les médecins et d'une maltraitance généralisée des personnes réticentes ?

Si ce « virus » était si mortel, où sont donc les morts du coronavirus ? Pourquoi les autopsies sont-elles toujours interdites et encore plus lorsqu'il s'agit des morts à cause des « vaccins » anti-covid ?

Pourquoi cet acharnement et obsession pour l'obligation des « vaccins » ? Pourquoi ce déchainement de haine de la part des personnes qui se sentent investies du devoir de travailler à la seule cause des laboratoires et de leurs milliardaires ?

La vérité se défend toute seule, elle n'a pas besoin du mensonge pour l'aider à se faire connaître, elle n'a pas non plus besoin ni de la haine ni du fanatisme covidiste pour se faire valoir !

Il va de soi que tous ces comportements que nous avons signalés dans cet article sont autant de preuves confirmant le contraire de la vérité et le caractère criminel de cette comédie pathétique du covidisme avec son corolaire, l'obsession « vaccinale » pour un objectif de dépopulation avéré !

Celui qui ne voit pas, c'est uniquement celui qui ne veut pas voir.

Pourquoi certaines personnes ne veulent-elles pas voir et préfèrent finalement donner raison au mensonge devenu la « vérité » de ce monde pervers ?

Parce que, accepter de regarder en face et de voir, c'est choisir la responsabilité de sa liberté, et l'inconfort de la résistance, la douleur de la maltraitance organisée contre celui qui voit, le devoir d'assumer sa liberté opposée à la situation du comportement grégaire de

ceux qui préfèrent l'anesthésie collective bien-pensante et conformiste et ainsi ne pas souffrir mais mourir dans le silence des agneaux menés à l'abattoir.

Jean-Yves Jézéquel

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Jean-Yves Jézéquel](http://Jean-Yves.Jézéquel), Mondialisation.ca, 2021

Articles Par : **[Jean-Yves Jézéquel](#)**

A propos :

Jean-Yves Jézéquel, philosophe et psychanalyste, diplômé du troisième cycle en sciences humaines, est l'auteur d'une trentaine d'essais en philosophie, spiritualité, religion, psychologie. Il publie également depuis 2014, une série d'analyses sur les grandes questions actuelles de société.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca